

Retrouvez-nous sur grandannecy.fr

Grand Annecy

N° 2 // Juin 2017

MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION

DOSSIER MOBILITÉS : VARIEZ LES POSSIBILITÉS !

**PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS :
VOTRE AVIS COMPTE !**

ZOOM

Le Gourmet bag,
emporter au lieu de jeter

EN ACTION

La qualité de l'air,
c'est l'affaire de tous !

60+
RETROUVEZ VOTRE
SUPPLÉMENT DÉDIÉ
AUX SENIORS



SOMMAIRE

04

34 COMMUNES

À LA UNE

06

L'ACTU

08

DOSSIER MOBILITÉS

16

EN ACTION

16 La taxe de séjour au service du développement touristique

17 Le Grand Anancy sécurise votre réseau d'eau potable

18 10 000 tonnes de déchets évitées en 5 ans !

20 Le chauffage au bois responsable de la pollution hivernale

22 Plans locaux d'urbanisme : qui fait quoi ?

23

PORTRAIT

L'Univers comme laboratoire

24

DÉCRYPTAGE

LE PREMIER BUDGET
DU GRAND ANNECY

26

DÉCOUVERTE

LE PONT DE L'ABÎME

27

PRATIQUE

édito

JEAN-LUC RIGAUT

PRÉSIDENT DU GRAND ANNECY



Essentielle pour notre santé, essentielle pour l'image de marque de notre territoire. Même si la pollution globale a diminué depuis une dizaine d'années, les épisodes de pics de pollution de l'hiver dernier sont dans les mémoires. Afin de garantir l'environnement le plus sain possible, nous souhaitons nous mobiliser encore plus fortement, au-delà des nombreuses actions environnementales de fond déjà menées par l'Agglo. Tout d'abord dans le domaine du chauffage au bois, le Grand Anancy est candidat au Fonds Air de l'Ademe, qui permettra d'aider financièrement les ménages à renouveler leurs appareils individuels. Ensuite dans le domaine des transports, nous étudions la mise en place d'une zone de circulation restreinte, dont nous aurons l'occasion de vous reparler.

La mobilité, un enjeu majeur

L'enjeu de la mobilité est bien sûr fondamental. Le Plan de déplacements urbains (PDU), en cours d'élaboration, doit nous permettre de construire ensemble la mobilité sur notre territoire pour les dix ans à venir. Nous croyons beaucoup à cet outil collectif, qui au-delà des réponses techniques doit initier un changement dans nos comportements et nos façons de nous déplacer.

C'est en agissant ensemble que nous gagnerons la bataille de la qualité de l'air ! ▲

Humaniste et Européen convaincu, profondément engagé au service de sa ville et des Annéciens, Bernard Bosson était aussi un ardent défenseur de la construction intercommunale. Sa contribution pour notre territoire a été majeure, et je souhaite saluer ici la mémoire du fondateur de notre Agglomération, qui l'a présidée pendant seize ans. Nous lui rendons hommage au début de ce magazine, quelques images de l'élu et de l'homme, quelques temps forts parmi la longue liste de ses réalisations.

Des actions pour mieux respirer

En ces premiers jours de l'été, la qualité de l'air est pour nous tous une préoccupation essentielle.



GRAND ANNECY N° 2. Le magazine de l'Agglomération.

Directeur de la publication : Jean-Luc Rigaut / **Directrice de la rédaction :** Véronique Bonnard / **Rédactrice en chef :** Delphine Balaÿ / **Rédaction :** Delphine Balaÿ, Nadège Bouchardy, Virginie Martinet, Jean-Marc Lombard / **Conception et réalisation :** @scoopcommunication / **Impression :**

Rose Tramé / **Crédits photo :** Grand Anancy, Jean-Marc Favre/Wooloomooloo, Istock, vuedici.org/PNR Massif des Bauges, Jean-Claude Martin, Sibra, Lapp, Laurent Cousin, Halpades, Chantale Farmer, Sam74100/Istock, Fotolia, Balthazar, Teractem, Arcane, ADP, Zoz photographie/Signature communication / **Dépôt légal :** mars 2017 / **N° ISSN :** 2553-7091 / **Tirage :** 111 000 exemplaires

■ *hommage* ■

Bernard Bosson, une énergie au service de l'Agglomération d'Annecy

Président fondateur du District en 1991, puis président de la Communauté de l'agglomération d'Annecy jusqu'en 2007, Bernard Bosson nous a quittés le 13 mai dernier. Outre ses nombreux engagements nationaux et locaux, notamment en tant que maire d'Annecy pendant vingt-quatre ans, son action au service de la construction intercommunale aura été visionnaire.

« **N**e pas faire cette aggro, c'était se mettre en marge de l'avenir. C'était un "véritable saut" mais je crois que personne aujourd'hui ne reviendrait en arrière. » Ces mots de Bernard Bosson il y a quelques années ont une résonance particulière à l'aune de l'actualité récente de notre intercommunalité. Cette coopération entre les communes, il la souhaitait la plus large possible, et formait le vœu, en 2011 tandis qu'il était président honoraire de l'Agglomération, que « *les communes du pourtour de la communauté actuelle, où se joue une partie de l'avenir commun, viennent participer à cette Agglomération qui est d'ores et déjà la leur* ». Infatigable travailleur, charismatique et passionné, Bernard Bosson avait à cœur de concilier au service du territoire le développement économique, le respect de l'environnement et l'action sociale et culturelle. Essentielle, son action porte encore ses fruits aujourd'hui. ▲



Lors de l'inauguration du siège de l'Agglomération, à Annecy en 2001.

EN QUELQUES DATES

- 25 février 1948** : naissance à Annecy.
- 1977-1983** : conseiller municipal d'Annecy.
- 1979-1988** : conseiller général de la Haute-Savoie.
- 1983-2007** : maire d'Annecy.
- 1986-1992** : conseiller régional de Rhône-Alpes.
- 1986-1993 puis 1995-2007** : député de la Haute-Savoie.
- 1986** : secrétaire d'État aux Collectivités locales.
- 1986-1988** : ministre délégué aux Affaires européennes.
- 1991-2007** : président fondateur du District de l'Agglomération d'Annecy, puis président de la Communauté de l'agglomération d'Annecy.
- 1993-1995** : ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
- 13 mai 2017** : décès à Lyon à l'âge de 69 ans.

PERSONNALITÉ NATIONALE, BERNARD BOSSON A ÉTÉ ET RESTERA UN ÉLU LOCAL QUI A MARQUÉ ANNECY ET SON AGGLOMÉRATION.

J'ai eu l'honneur de lui succéder comme Maire et Président de notre intercommunalité. Il m'a appris et montré le chemin de l'engagement politique local.

Je me souviens de ses propos, tellement justes et d'actualité :

« *Nos concitoyens attendent du Maire et des élus locaux qu'ils répondent à leurs besoins et leurs préoccupations. Cette proximité, source d'échange et riche de relations humaines, est exigeante. L'écoute et le dialogue doivent être permanents mais il faut, le moment venu, avoir le courage de décider. La gestion ne doit pas l'emporter sur l'essentiel car il est important d'avoir des idéaux et d'essayer de s'en approcher.* »

Bernard, tu resteras un homme d'idéal pour Annecy.

Jean-Luc Rigaut, Président du Grand Annecy

Lors de l'inauguration de la piste cyclable autour du lac, en 2005.





**ANNECY
ET FILLIÈRE**

AVIS DE NAISSANCE

Le 1^{er} janvier 2017, deux communes nouvelles sont nées sur notre territoire !

ANNECY

- 128 422 habitants.
- Née de la fusion des communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod, devenues communes déléguées.
- Signe distinctif : le plus important regroupement de communes en France en nombre d'habitants.

FILLIÈRE*

- 9 153 habitants.
- Née de la fusion des communes de Thorens-Glières, Aviernoz, Èvires, Les Ollières et Saint-Martin-Bellevue, devenues communes déléguées.
- Signe distinctif : la plus vaste commune de notre agglomération, avec 119 km², et la 2^e commune la plus étendue du département de Haute-Savoie.

** Une procédure pour changement de nom est en cours. Le nom définitif de la commune sera Val-Glières, plébiscité par les habitants lors d'un atelier participatif.*

Annecy et Fillière rejoignent Épagny-Metz-Tessy et Talloires-Montmin, pour porter à quatre le nombre de communes nouvelles sur le territoire du Grand Annecy.



PAYS D'ALBY

ENFANCE, SPORT, CULTURE : GÉRER CES SERVICES AU QUOTIDIEN



Petite enfance, jeunesse, équipements sportifs et culturels, soutien aux nombreuses associations locales : ces services de proximité, anciennement gérés par la Communauté de communes du Pays d'Alby, le seront désormais par le nouveau Syndicat intercommunal du Pays d'Alby (SIPA), créé le 1^{er} janvier 2017. Sept communes* ont décidé d'y adhérer, afin de continuer à porter ensemble des projets pour les habitants, soutenir le dynamisme des associations et faire vivre les équipements structurants du Pays d'Alby : la crèche multi-accueil, le relais d'assistants maternels, le pôle culturel et sportif et bientôt la construction d'une nouvelle gendarmerie. ▲

* Alby-sur-Chéran, Allèves, Gruffy, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Héry-sur-Alby et Saint-Sylvestre.



ANNECY

BOIRE L'EAU DU ROBINET, ÇA COULE DE SOURCE !



C'est l'été, il fait chaud et vous cherchez à vous rafraîchir... Halte aux bouteilles en plastique ! Afin de limiter les emballages, pourquoi ne pas remplir votre gourde ou bouteille aux fontaines et profiter d'une eau potable connue pour sa qualité ? Dans le cadre de son projet « The Better Bottle », lancé en 2015, un jeune amoureux de la nature et du lac d'Annecy, Alexis de Tarade, a mis au point la carte de l'ensemble des fontaines et autres points d'eau sur la commune. Retrouvez-la sur www.facebook.com/betterbottleproject. ▲





Pré Billy

en quelques chiffres

20 hectares
900 logements au cœur d'un parc paysager
 1 parking silo semi-enterré de **400** places
1 hôtel
Locaux d'activités tertiaires et commerces
2^e tranche du contournement routier de Pringy

QU'EST-CE QU'UN aménageur ?

Il a pour mission d'acheter les terrains, de créer les réseaux et les espaces publics, puis de les vendre aux constructeurs. L'aménageur se charge aussi des études préopérationnelles et des démarches administratives nécessaires.

4 PRINGY

LE PROJET DU QUARTIER DURABLE DE PRÉ BILLY SE CONCRÉTISE



Le Conseil communautaire a choisi la société Teractem pour aménager le quartier Pré Billy. C'est une étape importante pour la concrétisation de ce nouveau quartier, rayonnant à l'échelle du Grand Annecy. En signant le 1^{er} mars 2017 le contrat de concession, le Grand Annecy concède à Teractem la réalisation de l'opération tout en conservant son pouvoir décisionnel. Situé à Pringy, au cœur du bassin annécien et à 30 minutes de l'agglomération genevoise, au cœur d'un pôle économique en plein essor comptant 7 500 emplois, cet écoquartier constituera un atout pour notre territoire. 2018 devrait voir le début d'une première phase de travaux. Très bientôt, des ateliers participatifs vont reprendre pour associer la population sur cette opération d'aménagement phare du Grand Annecy. ▲

3 ALBY-SUR-CHÉРАН

TOILETTE DE PRINTEMPS à la déchèterie

Un grand nettoyage a été effectué à la déchèterie d'Alby-sur-Chéran. De nouvelles bornes pour la collecte des huiles de friture et de vidange usagées ont été installées. Vous pouvez également y déposer vos capsules de café en aluminium et vos cartouches d'imprimante usagées. ▲

Horaires et conditions d'accès aux déchèteries sur www.grandannecy.fr rubrique Valorisation des déchets

2 LES OLLIÈRES

DES MURETS POUR VOTRE SÉCURITÉ



Afin de renforcer la sécurité des usagers de la déchèterie des Ollières, des murets en béton ont été construits en haut de quai devant chaque benne. ▲

5 VILLAZ

QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX ?



Depuis le 1^{er} mars, la déchèterie de Villaz est devenue un site spécialement dédié à l'accueil des végétaux : branchages, tailles, tontes et feuilles. Ce site était trop petit pour mettre en place toutes les filières de tri et de valorisation des déchets existant aujourd'hui en déchèterie.

Gérez vos déchets verts autrement

Le guide pratique *Mes déchets végétaux : une ressource à valoriser à tout prix* vous dit quoi faire de vos tontes de pelouse, tailles de haies, fleurs fanées ou feuilles mortes... Il est disponible gratuitement au siège du Grand Annecy, dans les 3 relais territoriaux, en déchèterie et en mairie. Vous pouvez également le télécharger sur www.grandannecy.fr. ▲



ÉNERGIE

PLEINS FEUX SUR LA STRATÉGIE LUMIÈRE

Le Grand Anancy et le Syane* mettent en place une stratégie lumière pour réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage extérieur, innover dans le domaine des technologies, harmoniser l'éclairage sur le territoire tout en préservant la biodiversité. La cartographie aérienne de nuit des émissions lumineuses publiques et privées sera réalisée à l'automne. Elle permettra de faire un état des lieux et de prioriser les actions de limitation de la pollution lumineuse.

Le Grand Anancy mène déjà certaines actions qui vont dans le sens de cette démarche, comme l'extinction de l'éclairage public sur les voies routières de contournement, qui se poursuivra cet été. ▲

* Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie.



40 foyers participent au « Défi déchets ». Ils ont 6 mois pour réduire leur production de déchets de 10 % ! Le Grand Anancy les accompagne par des visites, des ateliers, des conseils et des rencontres pour échanger sur leurs pratiques et partager leurs astuces.



entreprendre. grandanancy.fr

Les pôles entrepreneuriaux du Grand Anancy ont désormais leur site Internet ! Outre des offres sur mesure (incubateur, accélérateur, pépinière, anté-création...), chaque entrepreneur, actif ou futur, y trouvera un annuaire très complet des sociétés qui sont ou ont été hébergées dans les 3 pépinières d'entreprises, Galileo, Les Papeteries et Anancy Base Camp. ▲

LE CONTRAT DE BASSIN DU FIER ET DU LAC D'ANNEY APPROUVÉ

Impulsé en 2009, ce contrat a été validé par le comité de bassin en mars dernier, avant la signature officielle en septembre. Une démarche participative qui réunit tous les acteurs de l'eau (élus, fédérations sportives, services de l'État, associations de protection de l'environnement, industriels), avec en ligne de mire la préservation des milieux aquatiques, la qualité de l'eau, la sécurité de l'alimentation en eau potable et la gestion durable des ressources. Le Sila (Syndicat mixte du lac d'Anancy) coordonne et anime le contrat de bassin depuis le 1^{er} janvier 2017.

En savoir +
www.grandanancy.fr (rubrique Environnement)



RIEN NE SE PERD, TOUT S'EMPLOIE !

C'est le principe phare de **Solucir, le 1^{er} Salon des solutions de l'économie circulaire des Pays de Savoie**, qui s'est tenu à Rumilly le 11 mai dernier. Organisé par le Territoire zéro déchet zéro gaspillage qui regroupe 4 collectivités – Grand Anancy, Grand Lac, Chambéry Métropole Cœur des Bauges et la Communauté de communes du canton de Rumilly –, ce salon est une première en France ! **Soixante-dix exposants** ont présenté leurs actions en faveur de l'économie circulaire. Parmi eux, de jeunes entreprises du bassin annécien, comme AFB Green It qui répare et réemploie les ordinateurs de bureau ou Outdoor Waste Lab (OWL) qui transforme les vêtements de sport défectueux en nouveaux produits. ▲

solucir.zero-gaspillage.fr

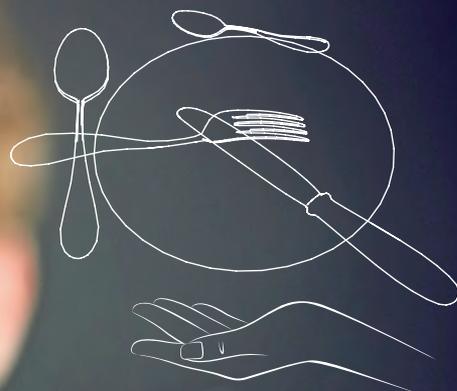
L'opération « **Gourmet bag** »,
une solution pour emporter
ses restes de repas à la maison.
Objectif : zéro gaspillage
au restaurant !

ZOOM

LE GOURMET BAG

Emporter au lieu de jeter

Doggy bag à la française, le Gourmet bag est une boîte permettant aux clients d'emporter leurs restes de repas chez eux. Plus qu'un contenant (chaque restaurateur est libre de proposer sa propre boîte et les clients peuvent aussi apporter leur contenant), le Gourmet bag a pour objectif de changer les habitudes et de réduire le gaspillage alimentaire. Une pratique en plein essor en France. ▲



C'est si bon
je finis à
la maison !

Pour emporter vos restes de repas à la maison, demandez votre Gourmet bag !

Quinze restaurateurs le proposent déjà dans l'agglomération du Grand Anancy. Une signalétique spécifique l'indique à l'entrée ou à l'intérieur du restaurant. Vous pouvez retrouver leur liste et les géolocaliser sur

[gourmetbag.fr/#les-restaurants](https://www.gourmetbag.fr/#les-restaurants)

Le saviez-vous ?

Les pertes et gaspillages alimentaires représentent **150 kg de nourriture par personne et par an**, dont 45 kg perdus ou gaspillés directement lors de la consommation, répartis comme suit : 26 kg au domicile et 19 kg en restauration collective et commerciale. ▲

Source : ADEME, mai 2016.

220 KILOMÈTRES
D'ITINÉRAIRES CYCLABLES
EN 2030



DOSSIER

MOBILITÉS

VARIEZ LES POSSIBILITÉS !

Prendre en compte l'ensemble de son nouveau territoire et permettre à chacun de combiner les modes de transport les plus adaptés : telle est l'ambition du Grand Anancy, qui gère la mobilité sous toutes ses formes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Au quotidien ou pour nos loisirs, comment nous déplacer simplement et en toute sécurité, tout en préservant la qualité de notre cadre de vie ? Cette question guide l'action de l'Agglomération dans le cadre de sa compétence mobilité. Bus, vélo, voiture : il s'agit d'apporter des réponses complémentaires adaptées à l'évolution des besoins, et de penser le développement des réseaux de demain. Ainsi, le Grand Anancy :

- développe les transports collectifs, les finance et délègue la production du service à la Sibra, mais aussi à des transporteurs locaux (circuits scolaires, lignes régulières interurbaines),
- met en place une politique cyclable visant à accroître l'usage du vélo,
- aménage et développe le réseau routier structurant qui irrigue le territoire, en lien avec les besoins exprimés et l'aménagement du territoire.

Une action qui ne peut s'effectuer sans l'appui de différents partenaires :

- la Région pour les transports collectifs interurbains,

- les gares et le réseau ferroviaire,
- le Département pour le réseau routier,
- les communes pour le stationnement, les zones de circulation apaisée, les aménagements cyclables, l'accessibilité des points d'arrêt,
- la Sibra, qui exploite le réseau urbain,
- les transporteurs pour les lignes régulières et scolaires.

UN PROJET AMBITIEUX

Au-delà des réponses à court terme, le Grand Anancy conduit des études et mène une réflexion stratégique afin de développer les mobilités de demain. Le Plan de déplacements urbains (PDU), actuellement en cours d'élaboration, fixera des orientations en matière de mobilité pour les quinze prochaines années (voir notre article en page 12). Son ambition : développer les différents modes de transport afin de desservir l'ensemble du nouveau territoire.

AMÉNAGER ET SÉCURISER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Plus de 80 % des personnes qui travaillent dans l'agglomération y vivent et s'y déplacent quotidiennement. >>>>

45 000
VOYAGEURS
CHAQUE JOUR SUR
LE RÉSEAU SIBRA



>>>

Afin de fluidifier le trafic et faciliter cette mobilité de tous les jours, le Grand Anancy mène une action de développement des infrastructures routières, en partenariat étroit avec le Conseil départemental.

Une convention a été signée en décembre 2016 entre les deux collectivités : elle recense les conditions de réalisation et de financement des projets à venir, comme les déviations de Pringy et de Poisy, le doublement de la RD 3508 nord entre Gillon et l'hôpital, le réaménagement de la RD 1508 entre Gillon et La Balme-de-Sillingy, la restructuration de la RD 1201 dans la traversée de Seynod et le projet de mobilité ouest incluant le tunnel sous le Semnoz, le bus à haut niveau de service et la nouvelle voirie urbaine d'accès au tunnel.

Dès l'automne 2017, les enquêtes publiques concernant la RD 3508 nord et la RD 1508 nord seront lancées.

TRIPLER L'USAGE DU VÉLO EN 2030

Adopté en 2014, le schéma cyclable doit être étendu aux nouveaux territoires qui forment désormais le Grand Anancy, pour assurer notamment des liaisons sécurisées vers les centres-bourgs. Cent dix kilomètres de voies cyclables restent à réaliser d'ici à 2030, avec les communes. Et pour faciliter l'usage du vélo et encourager toujours plus d'habitants à troquer la voiture individuelle pour le cycle, ce maillage s'accompagne de services associés : location de tous types de deux-roues, vélos urbains, de loisir, électriques, consigne à vélos au pôle multimodal de la gare d'Anancy, plus de 3 500 emplacements de stationnement deux-roues, etc. ▲

CONTACTS

**Direction de la Mobilité
du Grand Anancy**
04 50 63 49 77
transports@grandanancy.fr

Sibra – 04 50 10 04 03
sibra@sibra.fr

Innovation

« MOBILITÉS » : L'APPLI QUI RÉVOLUTIONNE VOS DÉPLACEMENTS !



L'appli Mobilités de la Sibra est disponible sur Google Play et sur l'Apple Store.

La Sibra se dote d'un nouvel outil intelligent et dynamique, qui séduira un public bien plus large que ses seuls usagers. Imaginez ! Une même application qui calcule vos trajets en vous proposant plusieurs modes de transport, à pied, à vélo, en voiture ou en train, et vous concocte des offres combinées (voiture + transports en commun par exemple)... Chaque itinéraire est détaillé : distance de marche, arrêt, ligne, info trafic en cas de déviation sur la ligne, parkings relais, etc. Plus besoin de connaître le point de départ : l'application peut vous géolocaliser, et vous communique en temps réel les horaires des bus, avec possibilité de les annoncer à voix haute pour faciliter les déplacements des personnes atteintes de déficience visuelle ou de handicap cognitif.

ET BIENTÔT...

La Sibra ne souhaite pas s'arrêter là et annonce de nouvelles fonctionnalités à l'horizon 2018. Les usagers auront alors la possibilité d'acheter un ticket de bus depuis leur smartphone (achat en ligne puis validation à la montée dans le bus). Un module de covoiturage pour les courtes distances du quotidien est également à l'étude, ainsi que la disponibilité en temps réel des places de parkings souterrains du centre-ville. ▲

+ d'infos www.sibra.fr



TRANSPORTS COLLECTIFS

Le BHNS Anancy-Épagny un an après

Lancée en avril 2016, la ligne de bus n° 7, appelée aussi BHNS (bus à haut niveau de service), avait pour objectif de proposer des trajets courts et directs, afin de



2,40 SECONDES

C'EST LE TEMPS QUE MET EN MOYENNE UN BUS DE LA LIGNE 7 POUR FRANCHIR UN CARREFOUR À FEUX (POUR UN CARREFOUR NON ÉQUIPÉ DE FEUX À PRIORITÉ BUS, LA MOYENNE EST DE 20 SECONDES).

répondre aux principales attentes des usagers. Entre le centre-ville d'Anancy et la zone commerciale d'Épagny, en passant par Cran-Gevrier et Meythet, les voyages sont rapides grâce à un tracé le plus direct possible et à la mise en place de la priorité pour les bus aux carrefours à feux. Cela permet d'atteindre un niveau de fréquence : toutes les 20 minutes le matin et toutes les 17 minutes l'après-midi.

PARI RÉUSSI

Un an après, le bilan est très positif, avec 2 020 voyages quotidiens en moyenne, soit une augmentation de 31 % des voyages sur la ligne en moins d'un an. La fréquentation enregistrée est régulière, à la fois en semaine et

DE NOUVELLES ADAPTATIONS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017

Les horaires de la ligne 7 seront bientôt élargis, afin de toucher encore plus d'utilisateurs, avec une course supplémentaire permettant d'arriver avant 7h au Grand Épagny, et un dernier départ du Grand Épagny repoussé à 20h40.

le week-end, et sur l'ensemble des plages horaires de la journée, entre 7h et 20h. Une expérience que le Grand Anancy souhaite étendre, avec l'installation d'autres feux de circulation à priorité bus dans différents secteurs, et le développement de nouvelles lignes de BHNS. ▲

ORIENTATIONS

PDU : quelles mobilités à l'horizon 2030 ?

Le Plan de déplacements urbains (PDU), en cours d'élaboration, doit définir un projet de mobilité pour les dix ans à venir, sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération. Objectif de cette démarche collective : assurer l'équilibre entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement, sur un territoire à la forte croissance économique et démographique.

en chiffres



2001

année d'adoption du 1^{er} PDU de la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A), qui mettait l'accent sur la sécurité routière.

30 % de la pollution de l'air aux particules fines sur l'agglomération d'Annecy provient des transports.

6 000 usagers de la ligne de bus Sibra n° 1 interrogés en octobre 2016, avec une demande prioritaire : plus de fréquence !

350 cyclistes interrogés en novembre 2016 : ils roulent en moyenne **22** minutes par jour.

Pour faciliter la mobilité des habitants, il faut prendre en compte tous les besoins de mobilité (travail, études, loisirs, etc.) et intervenir sur l'ensemble des modes de déplacement : vélo, marche, voiture particulière, train, autobus, autocar. L'enjeu central est de favoriser une mobilité plus écologique en mettant l'accent sur les transports collectifs, le covoiturage, les modes doux, et en facilitant l'intermodalité. Le PDU du Grand Annecy est inscrit ainsi en cohérence avec la stratégie nationale de transition énergétique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et en adéquation avec les initiatives locales et régionales telles que le Plan local pour la qualité de l'air (PLQA) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

UN PROJET COLLECTIF

L'élaboration du Plan de déplacements urbains du Grand Annecy est une démarche concertée et collaborative, qui associe de nombreux acteurs : partenaires institutionnels, associations locales, représentants du monde économique et élus. Cette réflexion stratégique s'effectue à l'échelle du bassin de vie annécien dans son acception la plus large, soit environ 300 000 habitants. Le cadre d'action, lui, s'appliquera aux 34 communes de l'agglomération.

En 2016, plusieurs enquêtes auprès d'usagers des bus Sibra et de cyclistes ont permis d'établir un premier recueil de données sur les habitudes de déplacement des habitants. Afin de compléter ce diagnostic et de l'étendre aux nouveaux territoires du Grand Annecy, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-contre. Vos pratiques de mobilité et votre avis nous intéressent ! ▲



PDU : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Quelles sont vos pratiques de déplacement ? Quelles mobilités souhaitez-vous pour demain ?
Votre avis compte ! Ci-dessous, un questionnaire vous est proposé. Pour y répondre, deux solutions :

- remplissez-le directement en ligne sur le site www.grandanecy.fr
- ou découpez cette page et déposez-la dans votre mairie ou l'un des trois relais territoriaux (Saint-Jorioz, Fillière, Alby-sur-Chéran), **avant le 31 août 2017**.

VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT

1. Combien de temps passez-vous chaque jour à vous déplacer, tous modes de transport confondus (voiture, transports en commun, vélo, marche à pied...) ?

- a) Moins de 30 min b) De 30 min à 1 h c) De 1 h à 2 h d) Plus de 2 h

2. Quels sont les principaux modes de déplacement que vous utilisez dans le Grand Anecy ? (3 réponses possibles.)

- a) Voiture b) Bus c) Moto/scooter
d) Covoiturage e) Vélo f) Marche à pied g) Roller/trottinette

3. Pour quels motifs vous déplacez-vous le plus fréquemment ? (3 réponses possibles.)

- a) Pour aller au travail b) Pour les loisirs (sport, culture...)
c) Pour emmener et aller chercher mes enfants à l'école d) Pour les achats
e) Pour des sorties (amis, famille...) f) Pour mes études g) Autre

VOTRE PERCEPTION DES DÉPLACEMENTS

4. Comment qualifieriez-vous les déplacements dans le Grand Anecy ?

<i>En voiture :</i>	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile
<i>À pied :</i>	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile
<i>À moto ou scooter :</i>	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile
<i>À vélo :</i>	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile
<i>En bus :</i>	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile

5. Pour vous, ce qui a changé dans le Grand Anecy au cours des cinq dernières années :

La pollution due au trafic automobile a augmenté	Oui	Non
Les déplacements sont plus dangereux	Oui	Non
Le temps des déplacements en voiture a augmenté (trafic, embouteillages...)	Oui	Non
Les transports en commun sont plus attractifs	Oui	Non
La circulation en ville s'est améliorée	Oui	Non
L'usage du vélo s'est amélioré	Oui	Non

6. Comment qualifieriez-vous le stationnement autour des endroits que vous fréquentez (travail, études, achats...) dans le Grand Anecy ?

- a) Le stationnement des voitures est : Très facile Plutôt facile Plutôt difficile Très difficile
b) Le stationnement des vélos est : Très facile Plutôt facile Plutôt difficile Très difficile

7. Avez-vous utilisé au moins une fois les bus Sibra au cours du dernier mois ? Oui Non

8. Avez-vous utilisé au moins une fois les cars Lihsa au cours du dernier mois ? Oui Non

9. Avez-vous utilisé au moins une fois un vélo pour vous déplacer (hors motifs loisirs) au cours du dernier mois ? Oui Non

VOS SOUHAITS POUR L'AVENIR

10. Quels sont les deux rôles que doivent jouer prioritairement les transports publics dans le Grand Annecy ?

- a) Permettre au plus grand nombre de se déplacer
- b) Faciliter les déplacements entre le centre-ville et les communes de la périphérie
- c) Lutter contre la pollution atmosphérique
- d) Favoriser la complémentarité des différents modes de transport (voiture, bus, train, vélo...)
- e) Désengorger le centre-ville

11. Pour une meilleure qualité de vie, seriez-vous prêt à réduire l'usage de votre voiture pour un autre mode de transport ?

- Oui, tous les jours Oui, une fois par semaine Oui, une fois par mois Non, jamais

12. Si vous changez, ce serait plutôt en faveur

- a) Des bus
- b) Du vélo électrique
- c) Du vélo
- d) Du roller/trottinette
- e) De la marche à pied
- f) Du scooter/moto
- g) Du covoiturage

13. Qu'est-ce qui pourrait vous aider, ou vous décider à changer ? (2 réponses possibles.)

- a) Plus d'espaces réservés et sécurisés (vélos et piétons)
- b) Un réseau de transports en commun plus fréquents et plus rapides
- c) Des parkings de correspondance avec le bus
- d) La volonté de contribuer à la réduction de la pollution
- e) Des mesures de restriction de l'usage de la voiture en centre-ville
- f) La possibilité de tester sur une période donnée d'autres modes de déplacement que la voiture (transport collectif, vélo, vélo électrique, autopartage...)

14. Dans le Grand Annecy, quels sont les deux modes de transport que vous souhaiteriez voir se développer dans les années qui viennent ? (2 réponses possibles.)

- a) La voiture électrique
- b) Le bus
- c) La marche à pied
- d) La voiture
- e) Le vélo
- f) Le scooter/la moto
- g) Le train
- h) Autre

15. Qu'attendez-vous d'une meilleure organisation des transports et déplacements dans le Grand Annecy ?

.....

.....

.....

POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

16. Vous êtes

- a) Un homme
- b) Une femme

17. Quel est votre âge ?

- a) Moins de 26 ans
- b) Entre 26 et 39 ans
- c) Entre 40 et 59 ans
- d) 60 ans et plus

18. De combien de personnes se compose votre foyer (vous compris) ? :

19. Où habitez-vous ?

Commune de :

Quartier de :

20. De combien de voitures votre foyer dispose-t-il ?

- a) 0
- b) 1
- c) 2
- d) 3 et plus

21. Avez-vous des abonnements de transports collectifs dans votre foyer ?

- Sibra :
 - a) Abonnement scolaire
 - b) Autre abonnement
- Lihsa :
 - a) Abonnement scolaire
 - b) Autre abonnement
- TER :
 - a) Abonnement scolaire
 - b) Autre abonnement



TRANSPORTS SCOLAIRES

Une rentrée bien préparée

4 500 élèves utilisent quotidiennement les transports scolaires pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée, sur le territoire des quatre anciennes communautés de communes – Pays d'Alby, Pays de Fillière, Tournette et Rive gauche du lac d'Annecy – qui ont rejoint l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017. Un service désormais géré par le Grand Annecy, en lieu et place du Département.

Première étape : assurer la rentrée scolaire 2017 et maintenir la qualité de service sur l'ensemble du territoire. Un objectif pour lequel se mobilisent la direction de la Mobilité et les 3 relais territoriaux du Grand Annecy, qui sont les premiers interlocuteurs des parents d'élèves. À la suite des inscriptions pour l'année 2017-2018, toujours en cours, les cartes de transport correspondantes seront envoyées aux familles d'ici à la fin de l'été.

HORAIRES ET LIGNES

Dès le 21 août, afin de pouvoir s'organiser à l'approche de la rentrée, l'ensemble des fiches horaires correspondant à la centaine de circuits de transports scolaires gérés par le Grand Annecy sera consultable sur le site www.grandannecy.fr.

Accessible dès la page d'accueil, la rubrique « Transports scolaires » a été conçue pour vous apporter toutes les informations utiles en quelques clics.

À venir : l'harmonisation des tarifs et l'installation d'un système billettique en lien avec le système régional OÙRA. ▲



POUR LA RENTRÉE 2017, NE CHANGEZ RIEN À VOS HABITUDES. VOICI LES CONTACTS PAR SECTEUR :

Pour les communes de la Tournette :

- **Société Transdev**
04 50 45 73 90 – administration.crolard@transdev.com
- **Mairie de Talloires-Montmin**
(résidents de Talloires-Montmin uniquement) – 04 50 66 76 52 – commune@talloires.fr

Pour tous les autres secteurs :

- **Direction de la Mobilité du Grand Annecy**
04 50 63 49 77 – transports@grandannecy.fr
- **Relais territoriaux**
 - Alby-sur-Chéran : 04 50 68 11 99 – relaisalby@grandannecy.fr
 - Fillière : 04 50 22 43 80 – relaisfilliere@grandannecy.fr
 - Saint-Jorioz : 04 50 68 54 43 – relaisaintjorioz@grandannecy.fr

À SAVOIR
Pour les élèves des communes de l'ancienne C2A, la Sibra reste l'interlocuteur en matière de transports scolaires.



ÉCONOMIE

TAXE DE SÉJOUR : UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Instituée en France depuis 1910, la taxe de séjour doit être acquittée par toute personne logeant pour une ou plusieurs nuitées dans un hébergement touristique. Elle contribue à garantir le développement touristique et à favoriser l'accueil des visiteurs.

Désormais collectée au réel, la taxe de séjour est applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre sur les 34 communes de la nouvelle agglomération. La taxe est réglée au logeur, qui la reverse à la collectivité.

Quant aux tarifs, harmonisés à l'échelle du territoire du Grand Annecy, ils varient en fonction de la nature de l'hébergement proposé, de son classement ou de sa labellisation.

Et pour Airbnb ?

Créé il y a dix ans aux États-Unis, le numéro 1 de la location entre particuliers sur Internet doit aussi collecter la taxe de séjour, et respecter les règles des pays où il est présent. Afin de ne pas laisser s'installer une inégalité de traite-

ment par rapport aux hôtels, meublés ou autres logements déclarés, l'Agglomération d'Annecy a entrepris l'an dernier des négociations avec Airbnb. Annecy est ainsi une des premières villes françaises où la collecte expérimentale a été mise en place pour Airbnb.

Cette mesure s'est traduite par le versement de 33 000 € au titre de la taxe de séjour perçue par Airbnb sur le territoire entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2016. Un effort à poursuivre ! ▲

Une plate-forme de gestion et d'information pour les hébergeurs :

 grandannecy.taxesejour.fr

> pour s'informer, déclarer les nuitées et payer la taxe de séjour.



Une fiscalité adaptée et l'application des mêmes normes doivent permettre de contrebalancer cette frénésie d'appartements destinés à la location touristique de courte durée. Pour que nous assurions la pérennité des entreprises d'hôtellerie et de restauration, mais aussi pour que nous continuions à défendre collectivement une destination qui nous est chère et qui fait vivre tout un tissu économique : Annecy.

Patrice Blumet, président des hôteliers du lac d'Annecy (FAGIHT)



Le réservoir de Nantizel, sur le plateau des Bornes, à 923 m d'altitude, sera composé de 2 cuves de 750 m³ chacune.



Pose de conduites d'un diamètre très important (50 et 70 cm).

EAU POTABLE

LE GRAND ANNECY SÉCURISE VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Avec le remplacement de conduites maîtresses d'eau potable et la construction d'un nouveau réservoir, le Grand Anancy investit 2,85 millions d'euros HT pour sécuriser son réseau. Ces deux opérations s'inscrivent dans un schéma global pluriannuel de travaux.

Un chantier d'envergure s'est achevé en avril dernier sur Anancy pour renouveler et sécuriser les conduites maîtresses de 2 réservoirs principaux dans l'alimentation du Grand Anancy : les Trésums (10 000 m³) et le Belvédère (16 000 m³) qui alimentent entièrement ou en partie les communes d'Anancy, d'Anancy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Poisy, Épagny-Metz-Tessy. Ce chantier, d'une grande

technicité, aura duré quatorze mois et coûté 1,5 million d'euros hors taxe.

Un nouveau réservoir

Autre chantier de taille : la construction d'un nouveau réservoir à Fillière. Il sécurisera l'alimentation en eau potable des communes de Fillière, Groisy et Charvonnex. D'une capacité de stockage de 1 500 m³, il sera alimenté par les trois sites de production d'eau potable du secteur : l'usine

d'ultrafiltration de Pont de Pierre (500 000 m³/an), le captage de la source de Sous-Dine (50 000 m³/an) à Thorens-Glières et le forage de Dollay (500 000 m³/an) à Groisy.

Sa construction, d'une durée de quinze mois, devrait s'achever en décembre 2017.

Elle s'accompagnera du renforcement de conduites d'eau et de la rénovation de la station de pompage présente sur ce site. ▲

Qui relève vos compteurs d'eau ?



Munis d'une carte professionnelle, des agents du Grand Anancy passent à votre domicile deux fois par an pour relever votre compteur d'eau. Cela permet d'établir ensuite des factures sur la base de votre consommation réelle. Merci de leur réserver un bon accueil !

En cas d'absence, deux possibilités :

- complétez et retournez à la direction de l'Eau potable la « carte de relève » déposée dans votre boîte aux lettres,
- enregistrez votre relevé en vous connectant sur votre « espace abonné » sur www.grandanecy.fr. ▲

+ d'infos

Direction de l'Eau potable
04 50 33 89 30
eau@grandanecy.fr

Relais territoriaux

Alby-sur-Chéran : 04 50 68 11 99
Fillière : 04 50 22 43 80
Saint-Jorioz : 04 50 68 54 43

RÉDUCTION DES DÉCHETS

PLUS DE 10 000 TONNES DE DÉCHETS ÉVITÉES EN CINQ ANS !

366 kg : c'est le poids moyen de déchets produits en 2016 par un habitant de l'agglomération d'Annecy, soit 28 kg de moins qu'en 2010 !

Entre 2012 et 2016, dans le cadre du programme local de prévention de la production de déchets, en concertation avec l'Ademe, la Communauté de l'agglomération d'Annecy a mené de nombreuses actions pour réduire de 7 % sa production de déchets ménagers collectés : sensibilisation en milieu scolaire, en porte-à-porte, organisation de défis déchets, développement du compostage, prêt de couches lavables, etc. Grâce aux efforts de chacun, l'objectif est atteint !

Poursuivre les efforts

D'ici à 2020, le Grand Annecy veut réduire sa production de déchets de 10 % supplémentaires et souhaite s'engager dans un Contrat d'objectif déchets et économie circulaire, pour trois ans, avec l'Ademe. L'objectif de réduction ne se limite plus seulement à la quantité d'ordures ménagères incinérées et de déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verre) produits. Il prend également en compte la quantité de déchets déposés

en déchèterie et incite à développer une économie circulaire en partenariat avec les acteurs économiques locaux. Une démarche cohérente avec celle du Territoire zéro déchet zéro gaspillage à laquelle le Grand Annecy participe. ▲

+ d'infos
sur le TZDZG sur
www.zero-gaspillage.fr

ENTRE 2012 ET 2016



COMPOSTAGE

4 680 tonnes de déchets évitées

Soit – 80 kg à – 175 kg/hab./an selon le mode de compostage, individuel, partagé ou lombricompostage.



BLOCAGE DES PUBLICITÉS

4 179 tonnes de papiers économisées

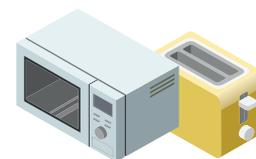
Soit – 35 kg de papier par foyer par an grâce à un autocollant « Stop pub » sur sa boîte aux lettres.



COUCHES LAVABLES

27 tonnes de déchets évitées

Soit 300 kg/an/enfant.



RÉPARATION / RÉCUP'

1 871 tonnes de déchets évitées

- 649 objets réparés (vélos, petit électroménager).
- 1 861 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures collectées.

Bilan détaillé téléchargeable sur www.grandannecy.fr, onglet Valorisation des déchets, rubrique « Réduisons nos déchets ! »



Témoignages

ILS VOUS AIDENT À PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS !



Christophe Oddoux,
président du Repair Café
d'Annecy-le-Vieux

« Repair Café est un réseau associatif international avec 3 objectifs communs : promouvoir d'une manière conviviale la réparation des objets pour éviter leur mise au rebut, transmettre le savoir-faire en matière de réparation et développer du lien social. Vous pouvez y faire réparer gratuitement tous les objets portables tels que le petit électroménager, les jouets, une machine à coudre, un téléphone, un système hi-fi... Inutile d'être adhérent, le Repair Café est ouvert à tous ! Seules les pièces détachées spécifiques restent à la charge de l'utilisateur. »

Les deux tiers des appareils apportés sont réparés ! Alors, avant de jeter un objet, essayez de le réparer ! Les bénévoles du Repair Café peuvent vous y aider. Ils se réunissent tous les derniers samedis matin du mois à l'IUT d'Annecy-le-Vieux. **Un conseil : renseignez-vous avant d'acheter et privilégiez la qualité !** »
www.repaircafe74.free.fr

Christophe Apaix,
directeur de l'agence Halpades à Annecy

« Grâce à l'opération "Soyons tri", menée en partenariat avec la Communauté de l'agglomération d'Annecy entre 2014 et 2015, le taux d'erreur de tri est passé de 14 % à 8 % sur les 105 logements de la Traverse et Le Joran situés rue Jacques Replat à Annecy. Le taux d'apposition de "Stop pub" est passé de 28 % à 43 %. Nous avons également fait des travaux pour rendre les locaux à poubelles plus accueillants : création d'un point d'eau, carrelage des murs, évacuation périodique des encombrants. Un site de compostage partagé a été installé en partenariat avec l'Agglomération au Pallud à Poisy et au Charleston à Cran-Gevrier. Ce dispositif repose sur l'implication de locataires motivés qui s'assurent du bon fonctionnement du site. La gestion des encombrants est un axe d'amélioration. Nous souhaiterions les gérer différemment, inciter les locataires au réemploi ou à la réparation (vélo, matériel électronique), en mettant en place un partenariat avec des associations locales. »



Chantale Farmer,
initiatrice du collectif citoyen
« Zéro déchet Annecy »

« Préoccupée par la profusion d'emballages, j'ai décidé de réduire ma production de déchets il y a quelques années. En commençant par boire l'eau du robinet, utiliser des couches lavables pour mon bébé et composter mes déchets organiques. Passer au "zéro déchet" n'a pas été une énorme contrainte, puisque j'achetais déjà tous mes produits frais sur le marché. Pour le reste, je me suis mise au vrac. Avec le "zéro déchet", on revient à l'essentiel ! Faire ses courses devient un véritable plaisir ! Vous tissez un contact privilégié avec les commerçants et mangez sainement. »

Soutenue par mon mari, j'ai décidé d'aller plus loin, en privilégiant l'achat d'occasion, l'échange ou le prêt de matériel et la réparation. Cette nouvelle façon de consommer, en accord avec mes valeurs, me satisfait pleinement et génère de belles rencontres ! Avec l'appui de l'association Zero Waste France, j'ai ensuite créé en janvier 2017 le collectif citoyen "Zéro déchet Annecy", qui compte aujourd'hui 130 membres et parraine le Défi déchets lancé par le Grand Annecy en mai dernier. Chaque mois, nous diffusons une newsletter et nous réunissons autour d'un "apéro zéro déchet" pour partager les bonnes pratiques de chacun ! »



 [zerodechetannecy](https://www.facebook.com/zerodechetannecy)

QUALITÉ DE L'AIR

CHAUFFAGE AU BOIS ET POLLUTION : LES VIEUX APPAREILS REMIS EN CAUSE

En hiver, la production de particules fines, les PM10 mesurées lors des pics de pollution, est due pour 80 % à des installations de chauffage au bois peu performantes*. Face à ce constat sans appel, les élus du Grand Anney souhaitent accélérer la modernisation du parc d'appareils individuels : ils ont déposé une candidature auprès de l'Ademe pour bénéficier du « Fonds Air » à l'automne prochain.**

Qu'est-ce que le Fonds Air ?

C'est une aide financière pour inciter les ménages à remplacer leurs appareils de chauffage au bois obsolètes (foyers ouverts et fermés d'avant 2002) par du matériel moderne très performant en termes de rendement et d'émission de particules, doté d'un label Flamme verte 7 étoiles. Elle s'ajoute au crédit d'impôt déjà existant dans la limite d'un plafond défini par l'État.

À noter : le montant et les modalités d'attribution de l'aide restent à définir. Plus d'information dans notre prochain magazine.

L'enquête téléphonique : une étape incontournable pour postuler au Fonds Air

Une enquête menée au printemps, auprès des ménages vivant en maison individuelle dans les 34 communes de l'agglomération, a permis d'évaluer le niveau d'équipement du territoire, les usages et les pratiques en matière de chauffage individuel au bois. Merci à tous ceux qui ont accepté d'y répondre !

Le chauffage au bois est une pratique plutôt bien maîtrisée par les ménages interrogés. Mais avec plus de 10 400 appareils utilisés non performants, la communication sur les labels liés aux équipements ou au bois de chauffage s'avère nécessaire. ▲

* Estimation d'Atmo AURA lors d'une journée type hivernale avec une température à 0 °C.

** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un appareil non performant émet 30 fois plus de polluants qu'un appareil moderne labellisé Flamme verte 7 étoiles pour un meilleur rendement et un meilleur confort.



en
chiffres



Près de
30 000 foyers
vivent en maison individuelle
sur le Grand Anecy.

78 % d'entre eux utilisent
du bois comme source de
chauffage, dont 32 % comme
moyen principal, soit plus
de **7 500 foyers**.

82 % des personnes
interrogées se disent
préoccupées par la qualité
de l'air, mais la plupart ne
pensent pas que le chauffage
au bois soit une source
importante de pollution.



La qualité de l'air, c'est l'affaire de tous !

Et comment ! Nous respirons 15 000 litres d'air par jour ! Impossible de ne pas se sentir concerné. Des épisodes de pollution comme en novembre dernier ravivent les inquiétudes et relancent les débats. Et si tous les indicateurs prouvent une tendance à la baisse depuis dix ans, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'air restent un enjeu majeur pour le Grand Anecy... et pour tous.

Tous concernés, tous engagés

C'est un constat, la situation géographique et la météorologie alpine de notre bassin de vie contribuent à la stagnation des polluants à basse altitude. Mais qui sont-ils ? Quels sont leur impact sur notre santé ? Quels gestes adopter pour maintenir un air de qualité ? Autant de questions que chacun doit se poser. C'est une problématique qui fait appel à la conscience collective. Bien au-delà des engagements politiques, c'est une action citoyenne où chacun a son rôle à jouer.



Pour connaître les mesures prises en faveur du maintien de la qualité de l'air et les projets pour l'améliorer, pour (re) découvrir les bons gestes à adopter pour moins polluer, **un guide pratique et pédagogique** est en cours d'élaboration par le Grand Anecy. La qualité de l'air, une affaire à suivre... ▲

LES PRINCIPAUX POLLUANTS QUE NOUS RESPIRONS...

Oxydes d'azote (NO_x)

Gaz né de toute combustion à haute température : cheminées d'usine, pots d'échappement des véhicules...

Particules fines (PM10 et PM2,5)

Ces poussières en suspension sont de fines particules portées par l'air d'origines diverses (véhicules diesel, chauffage, industries, agriculture...).

Ozone (O₃)

Polluant qui se forme par réactions chimiques entre des gaz d'origines automobiles domestiques et industrielles sous l'effet du rayonnement solaire.

... ET LEURS EFFETS SUR NOTRE SANTÉ

Des troubles immédiats (picotements de la gorge, picotement des yeux, éternuements, toux, etc.) et des conséquences qui peuvent être chroniques ou graves sur le long terme : allergies, asthme, maladies respiratoires, cardiaques, neurodégénératives, troubles cognitifs, infertilité, fausse couche, naissance avant terme, etc.

AMÉNAGEMENT

PLANS LOCAUX D'URBANISME : QUI FAIT QUOI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Annecy est compétent pour l'élaboration des PLU. Dans l'attente de l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) à l'échelle de tout le territoire, il est nécessaire de faire évoluer les PLU communaux. L'Agglomération s'y emploie, en collaboration avec ses communes membres.



En matière d'urbanisme, 2017 est une année de transition. Un chaînon liant les situations communales antérieures à une ambition politique au service des habitants de ce nouveau territoire de 539 km² : le PLUi du Grand Annecy. Ce dernier doit être élaboré au plus tard dans cinq ans. Il découlera du projet de territoire dont se dotera prochainement notre Agglomération. En attendant, il est nécessaire de poursuivre les évolutions et démarches engagées par les communes avant 2017.

Concrètement, qui porte la responsabilité des PLU ?

Le Grand Annecy exerce pleinement cette compétence mais en étroite collaboration avec les conseils municipaux, qui sont consultés aux différentes étapes des procédures concernant leur commune : révision,

modification, élaboration de PLU. Les deux PLU intercommunaux engagés avant la fusion poursuivent également leurs élaborations. En juin, le PLUi du Pays d'Alby est soumis à enquête publique.

Quant à celui de la Rive gauche du lac d'Annecy, il entre dans la phase de diagnostic territorial.

Droit des sols : quel est votre interlocuteur ?

Si le Grand Annecy est bien compétent en matière de planification, les communes restent les interlocuteurs uniques des citoyens en matière d'application du droit des sols. Les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables ou les demandes d'autorisation de travaux continuent d'être adressés à votre mairie. ▲

PLU ou PLUi ?

Le PLU – plan local d'urbanisme –, qui remplace le POS (plan d'occupation du sol) depuis 2001, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire communal.

Le PLUi – plan local d'urbanisme intercommunal – couvre le territoire de plusieurs communes. Il définit notamment les priorités d'aménagement, pour concilier les enjeux de construction de logements, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement économique, de qualité du cadre de vie, etc. ▲

L'UNIVERS COMME LABORATOIRE

Boson de Higgs, matière noire, big bang..., autant d'énigmes sur lesquelles planchent les chercheurs du LAPP, laboratoire du CNRS de renommée internationale, installé à Annecy-le-Vieux depuis plus de quarante ans. Son jeune directeur, Giovanni Lamanna, poursuit l'ambition « d'ouvrir l'excellence du sommet de cette colline à l'ensemble de la société ».

UN CHERCHEUR N'A PAS DE NATIONALITÉ : IL VA PARTOUT, LÀ OÙ LE MÈNE SON IDÉAL SCIENTIFIQUE.

Giovanni Lamanna



Comment devient-on physicien des particules ? Quand il était au lycée, en Italie, Giovanni Lamanna hésitait entre des études d'ingénieur ou de lettres classiques... et c'est finalement la rencontre d'un chercheur et une visite au CERN, à Genève, qui vont l'aider à faire son choix ! Une expérience de la transmission des savoirs qu'il met désormais au cœur de son action. En 2016, un an après son arrivée à la tête du LAPP, le laboratoire rassemble plus de 2 500 visiteurs pour fêter ses 40 ans : « *Un grand succès qui nous a permis de vérifier l'intérêt de la population, et de partager notre façon de travailler, basée sur la coopération internationale et la patience... Les visiteurs découvrent que nos travaux s'inscrivent dans une collaboration avec des milliers de chercheurs, parfois pendant des dizaines*

d'années, pour apporter des réponses aux questions fondamentales de l'Univers, à la frontière de la connaissance humaine. »

Une diversité de nationalités que l'on retrouve au sein du LAPP, assortie d'une diversité de métiers. La complexité des projets fait en effet appel à des technologies de pointe, qu'il faut parfois développer de A à Z.

« *La moitié des effectifs du laboratoire sont des ingénieurs avec une expertise de haut niveau dans les domaines de la microélectronique, la mécanique, la mécatronique ou l'informatique.* » D'où les nombreux contacts avec le tissu industriel environnant et un important volet formation : « *Nous devons former les nouvelles générations de scientifiques, qui pourront demain exploiter les données des projets actuellement en construction !* » ▲

lapp.in2p3.fr

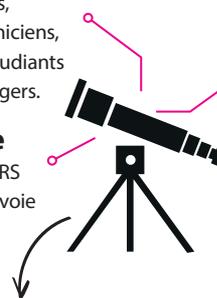
Le LAPP, C'EST...

Le Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules, créé en 1976

150 chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, étudiants et visiteurs étrangers.

Une double tutelle : le CNRS et l'Université Savoie Mont-Blanc.

40 ans de recherche sur les constituants élémentaires de la matière et les lois fondamentales de l'Univers, de l'infiniment petit à l'infiniment grand !



De grandes découvertes :

- > Le **boson de Higgs**, particule responsable de la masse de toutes les autres, découverte en 2012 après plus de vingt ans de travail.
- > Les **ondes gravitationnelles**, déformations de l'espace-temps prédites en 1916 par Einstein, détectées le 14 septembre 2015.

DÉCRYPTAGE

LE PREMIER **budget** DU GRAND ANNECY

Voté le 13 avril en conseil communautaire, le premier buget du Grand Annecy se caractérise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la prise en compte de compétences nouvelles (urbanisme, eaux pluviales, défense incendie...) et une fiscalité qui n'augmente pas.

354
MILLIONS D'EUROS
au total

Exercice des
compétences
185 M€

Opérations financières
et de gestion **169 M€**

Attribution de compensation
(reversement aux communes)
81 M€

Autofinancement
22 M€

Remboursement de la dette
20 M€

Autres opérations (prélèvement
ou redressement des comptes
publics, FPIC*, opérations
patrimoniales, opérations
de gestion)
46 M€

*Un budget au service du DYNAMISME
ÉCONOMIQUE, de la QUALITÉ DE VIE
et de la SOLIDARITÉ*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9 M€

- Urbanisme, foncier, agriculture
- Aménagement opérationnel
- Habitat



185 M€

directement
consacrés à
l'exercice des
compétences de
l'Agglomération

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

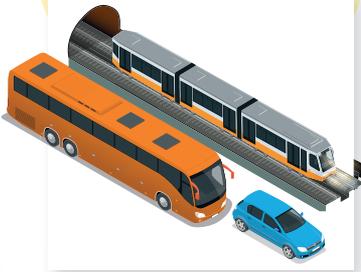
31 M€

- Accompagnement des entrepreneurs
- Parcs d'activités – implantation d'entreprises
- Tourisme
- Enseignement supérieur
- Filières d'excellence : image, sport et mécatronique



* Fonds de péréquation intercommunal et communal

**TRANSPORTS
ET VOIRIE
49 M€**



- Transports collectifs
- Transports scolaires
- Pistes cyclables
- Parkings relais et de proximité
- Grandes infrastructures



**ENVIRONNEMENT
72 M€**



- Eau potable
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eaux pluviales
- Collecte et valorisation des déchets
- Action environnementale



**SERVICES AUX
PERSONNES ÂGÉES
24 M€**



- Bien vieillir à domicile
- Établissements pour personnes âgées autonomes et/ou dépendantes
- Services spécialisés Alzheimer



**D'où viennent
les recettes ?**

Fiscalité
34 %

Emprunt
19 %

Recettes des services gérés par le Grand Anancy
19 %

Dotations et participations
14 %

Divers
8 %

Auto-financement
6 %



12 ans

C'est la durée du « lissage » de la fiscalité* : les taux d'imposition de chacune des 5 collectivités ayant fusionné sont progressivement harmonisés pour atteindre un taux moyen unique pour tous les habitants d'ici douze ans.

Malgré des variations d'une commune à l'autre, ce taux moyen n'augmente pas.

* Sauf pour le versement transports, dont le taux sera lissé sur cinq ans.



idée rando

LE CHAOS DU CHÉRAN

Depuis le pont de l'Abîme, l'itinéraire descend vers les berges du Chéran côté rive gauche, puis se poursuit jusqu'à la passerelle de Cusy. L'emprunter pour traverser la rivière, puis remonter le Chéran en rive droite. On rejoint bientôt une prairie : la longer, puis continuer tout droit près de la rivière jusqu'à une clairière. On peut alors faire l'aller-retour jusqu'à un rocher belvédère à l'entrée de la gorge : la vue porte sur de gros blocs éboulés qui forment le « chaos du Chéran ». De retour à la clairière, tourner à droite pour trouver le sentier qui remonte en forêt et rejoint la D 31, à 400 m du pont de l'Abîme. Descendre la route jusqu'au pont.

+ d'infos

Office de tourisme du Lac d'Annecy
lac-annecy.com



2h30



5 km



dénivelé 170 m

LE PONT DE L'ABÎME

Perché 96 mètres au-dessus du vide, ce pont suspendu métallique relie les communes de Cusy et Gruffy. Au fond des gorges étroites, la vue plonge vers la rivière sauvage du Chéran. Sensations fortes garanties !



Construit par l'ingénieur Ferdinand Arnodin en pleine révolution industrielle, le pont de l'Abîme est un chef-d'œuvre d'architecture métallique, classé monument historique. Mais au-delà de la prouesse technique et du vertige éprouvé aux abords du pont, l'ouvrage est implanté dans un environnement naturel d'exception, qui mérite une halte prolongée. D'autant que de récents aménagements (cheminements piétons, jardins de verdure, grande fresque pédagogique) invitent à s'attarder sur le site.

Au milieu coule une rivière

À quelques minutes en voiture du péage d'Alby-sur-Chéran, nous voilà au cœur du Géoparc du massif des Bauges, surplombant des gorges spectaculaires modelées par le passage des glaciers alpins, puis creusées par le Chéran. Labellisé « rivière sauvage », ce dernier attire des pêcheurs du monde entier, mais aussi de nombreux promeneurs venus profiter de la tranquillité de ses berges. L'occasion, donc, de poursuivre la découverte en descendant plus près de l'eau... (Cf. notre idée rando ci-contre.) ▲

SERVICES EN LIGNE : QUELQUES CLICS SUFFISENT !



Payer sa facture d'eau, postuler sur une offre d'emploi ou consulter l'état de la qualité de l'air : c'est désormais possible sur Internet. Pratique et rapide, cela vaut le coup de s'y mettre ! Tour d'horizon des services de l'Agglomération accessibles sur le Web en quelques clics.



COMMANDER SON COMPOSTEUR

sur www.grandannecy.fr, rubrique **Valorisation des déchets/compostage**. Un formulaire en ligne vous permet de réserver un composteur individuel ou partagé, ou un lombricomposteur pour les foyers vivant en appartement.



PAYER SA FACTURE D'EAU

Le saviez-vous ? Vous êtes plus de 18 000 à payer votre facture d'eau en ligne, sur www.grandannecy.fr. Un service accessible 24 h/24 qui vous permet de créer votre espace abonné, de consulter et gérer vos contrats d'abonnement, et de payer en ligne vos factures.



POSTULER SUR UNE OFFRE D'EMPLOI

du Grand Anancy, en remplissant le formulaire en ligne sur www.grandannecy.fr, rubrique **Offres d'emploi**.



RÉPONDRE À UN APPEL D'OFFRES

par voie dématérialisée, sur la plate-forme AWS, accessible sur www.grandannecy.fr (rubrique **Marchés publics**). Pour déposer une offre, vous devez posséder un compte AWS-Entreprises (www.aws-entreprises.com).



S'INSCRIRE EN MAISON DE RETRAITE

sur www.trajectoire.sante-ra.fr.



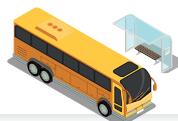
CONSULTER L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DE L'AIR

et adapter ainsi ses déplacements et activités, grâce à l'application « Air to go », développée par l'observatoire Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Téléchargeable sur Apple Store ou sur le site www.airtogo.fr. Le site de l'observatoire Atmo est aussi accessible depuis grandannecy.fr (page d'accueil).



ORGANISER SES DÉPLACEMENTS

grâce à la nouvelle application « Mobilités » de la Sibra (voir notre article page 10), disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play.



Prochainement

ACHETER SA CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES directement sur www.grandannecy.fr sera possible à partir de 2018.



LE GRAND ANNECY À VOTRE ÉCOUTE



au siège de l'Agglomération : 04 50 63 48 48

46 avenue des Îles à Anancy

www.grandannecy.fr – agglo@grandannecy.fr

dans chacun des 3 RELAIS TERRITORIAUX

à **Saint-Jorioz** – 225 route de Sales – 04 50 68 54 43

à **Fillière** – 300 rue des Fleuries, Thorens-Glières – 04 50 22 43 80

à **Alby-sur-Chéran** – 129 route de Plaimpalais – 04 50 68 11 99

ALLEZ-Y PAR TOUS LES MOYENS !

BUS • CAR • VÉLO • VOITURE • TRAIN • PIÉTON



NOUVEAU : APPLI SIBRA

À télécharger gratuitement sur



Renseignements :

Sibra, 21 rue de la Gare - 74000 ANNECY

Tél : 04 50 10 04 04 / www.sibra.fr